

Image not found or type unknown



Evaluation d'une donation en avance d'hoirie

Par **Lénouln**, le **28/10/2021** à **14:10**

Bonjour,

Nous voulons demander une expertise judiciaire pour estimer un bien reçu par ma soeur en avance d'hoirie, qu'elle sous estime largement. Qui doit financer cette procédure ? Merci

Par **Marck.ESP**, le **28/10/2021** à **15:09**

Bonjour

Les frais sont généralement à la charge de la succession litigieuse, mais pour vous assurer préalablement du bien fondé de cette expertise, il est intéressant de comparer l'évaluation contestée, au prix des dernières ventes de bien dans le secteur concerné.

Par exemple avec cet outil que nous utilisons pour l'IFI comme pour les ventes ou successions.

<https://app.dvf.etalab.gouv.fr/>